

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2006 – 1		
Date : 27/01/06	Objet : examen de 4 projets de Réserves Naturelles Régionales (Etang d'AMEL, Côte de DELME, Tourbière des CHARMES, Vallée de la Moselle)	Vote : Favorable à l'unanimité

Présentation

Le CSRPN réuni le 27 janvier 2006 a étudié les dossiers de classement en réserve naturelle régionales de 4 sites :

- **Etang d'AMEL** : situé sur les communes d'Amel-sur-l'Etang et de Senon.
- **Côte de DELME** : situé sur les communes de Juville, Liocourt, Puzieux et Xocourt.
- **Tourbière des CHARMES** : situé sur les communes de Rupt-sur-Moselle et de Thiéfosse.
- **Vallée de la Moselle** : situé sur les communes de Virecourt, Mangonville, Bainville-aux-Miroirs, Gripport et Chamagne.

Ces dossiers sont constitués d'une présentation générale du site, d'une étude scientifique faisant apparaître l'intérêt de l'opération, de plans, d'une liste des sujétions et des interdictions nécessaires à la protection de la réserve et des modalités prévues pour la gestion, le gardiennage et la surveillance.

Avis du CSRPN (Avis N° 2005-1) :

Après avoir examiné les dossiers de chacune des propositions de classement en réserve naturelle régionale,

Considérant que les informations présentées attestent de l'intérêt écologique remarquable de ces sites justifiant sans conteste une protection de ces milieux,

Considérant les objectifs de protection et de gestion définis par le Conseil Régional,

Les membres du CSRPN émettent un avis favorable aux 4 projets de création de ces réserves naturelles régionales.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

